

LA STELE

Visiteurs de la pointe Saint Mathieu vous ressentez un choc émerveillé lorsque, venant de Plougonvelin ou du Conquet, votre regard embrasse cet éperon rocheux qui surplombe l'Iroise. En effet, en ce haut lieu du Finistère, les traces de l'histoire des hommes s'associent à la grâce du site.

La promenade y est routinière : chapelle Notre-dame de Grâce, abbaye, phare, sémaphore, installations de remontée du goémon... prolongeons-la aujourd'hui par la découverte du monument élevé à quelques centaines de pas en l'honneur des marins des flottes de guerre, de commerce et de pêche morts pour la France pendant la guerre 1914 – 1918.

C'est un pylône de 17 mètres de hauteur, de plan carré, couronné d'un buste de femme colossal; les quatre faces sont ornées de bas-reliefs.

Le buste représente une femme du pays en coiffe de deuil, la tête inclinée vers l'épaule gauche, les mains repliées et jointes sous le menton; le visage est sillonné de rides profondes, les yeux regardent vers le sol, la bouche est amère.

Sur la face antérieure du monument est inscrite la dédicace AUX MARINS 1914-1918. Immédiatement au dessous, un bas-relief représente une tête de marin vue de trois quarts surmontant une inscription BREST.

La face latérale droite comporte trois bas-reliefs superposés : une rose des vents, un voilier naviguant de droite à gauche, un grand navire de guerre couronné de quatre volutes de fumée et deux inscriptions LORIENT, BIZERTE.

La face postérieure est ornée de deux bas reliefs : une ancre de marine, un sous marin en plongée et une inscription TOULON.

La face latérale gauche porte trois bas reliefs : Une étoile, un bateau de pêche monté par deux pêcheurs, un trois mâts toutes voiles dehors et deux inscriptions CHERBOURG, ROCHEFORT.

L'ensemble des bas reliefs de ce monument est une déclinaison symbolique de la participation des marins de la « Royale », de la « Marchande » et de la « Pêche » à la sauvegarde de la Patrie.

11 Novembre 1918- armistice avec l'Allemagne.

28 juin 1919- signature du Traité de paix.

23 juin 1920- A la chambre des députés, Georges Leygues rend un vibrant hommage à l'activité de la marine pendant la guerre.

« Nos marins ont monté la garde pendant des années, sur des mers pleines d'embûches, cherchant un ennemi qui se dérobaient mais qui rôdait sans cesse autour d'eux. Ils ont lutté contre la mine, la torpille, le canon, et contre les éléments souvent plus redoutables...leur cœur n'a jamais faibli. Nos marins de commerce ont fait preuve de la même énergie et du même courage. Ils ont accompli sans défaillance une tâche écrasante. Il faut que justice soit enfin rendue à tous ces braves et que le pays sache la reconnaissance qu'il leur doit »

27 novembre 1920 – Des personnalités suggèrent qu'un monument honorant les marins soit élevé à Paris, aux Invalides. Cette idée restera sans suite.

15 décembre 1920 – Le vice amiral Guépratte, héros des Dardanelles, député du Finistère propose à la chambre des députés le vote d'une loi destinée à glorifier par un mausolée, la mémoire des marins morts pour la France.

« Messieurs, l'hommage solennel rendu par la patrie au soldat inconnu embrasse dans un culte grandiose les combattants des armées de terre et de mer qui lui ont fait le sacrifice suprême.

Le soldat inconnu, arraché à la boue sanglante du front dévasté, rayonne maintenant dans la gloire étincelante de son apothéose.

Mais les marins de guerre et de commerce disparus dans l'abîme et n'ayant eu pour linceul que les flots de l'océan, ceux là méritent aussi que leur abnégation inlassable, leur noble et obscur sacrifice soient honorés à jamais. Tout en rendant l'hommage qui convient à l'héroïsme de nos soldats, il n'en est pas moins vrai que, malgré les torrents de sang généreusement versés, c'en était fait des puissances de l'alliance, si la maîtrise des mers nous avait été arrachée.

Pour conserver dignement le culte de ses enfants disparus dormant au sein des flots leur dernier et glorieux sommeil, la république tiendra à l'honneur de leur tailler un mausolée en plein roc, dans l'une de nos falaises, à un croisement de routes maritimes...et les navires, en

passant salueront les marins disparus sous les flots pour assurer la grandeur de la Patrie »

2 mars 1922 – Un projet de loi portant ouverture au ministre de la marine d'un crédit de 200 000 Francs. en vue de l'érection d'un monument commémoratif est présenté aux députés au nom de monsieur Alexandre Millerand, président de la république française par les ministres de la Marine, des Finances, et des Travaux Publics.

11 juillet 1923 – Le sénat apporte son soutien au projet de l'Amiral Guépratte.

26 juillet 1923 – Le président de la république A Millerand, promulgue la loi allouant au ministre de la Marine le crédit destiné à l'érection du monument.

Le financement étant acquis restent à définir le lieu de son implantation (et le littoral français avec ses milliers de kilomètres de côtes, n'est pas avare de sites favorables) et le style qui devra présider à sa réalisation.

Sur le premier point, on peut soupçonner l'amiral Guépratte, dont l'influence reste grande dans le pays, d'avoir déjà son idée. Lorsqu'on sait qu'il aimait beaucoup se promener le long des falaises entre le Conquet et Saint Mathieu, on n'est pas étonné lorsqu'en 1923, le ministre de la Marine, en accord avec le ministre des Beaux-Arts déclare « que tous les points du littoral français paraissent dignes de l'honneur de glorifier les marins disparus, mais qu'il en est un qui désigne lui-même par sa situation géographique, c'est la pointe extrême du Finistère qui s'avance comme une proue dans la mer. Une falaise de cette Bretagne, patrie des gens de mer, où se recrutent les deux tiers de nos marins de guerre et de commerce, semble un piédestal préparé par la nature elle-même pour recevoir ce monument et l'emplacement choisi doit être l'extrémité du cap Saint Mathieu, qui placé dans un site magnifique, domine l'immensité des mers.

Après que la pointe Saint Mathieu ait recueilli tous les suffrages, des études s'engagent pour y désigner l'emplacement exact devant recevoir le monument.

14 septembre 1923 : « le Vice amiral, préfet maritime de Brest s'est rendu à la pointe Saint Mathieu afin d'examiner les trois emplacements proposés :

1° La petite esplanade située à l'ouest de l'abbaye, sous la condition indispensable de démolir préalablement les logements des guetteurs sémaphoriques et de les reconstruire dans une situation où ils ne masqueraient pas la vue de l'abbaye et du monument projeté,

2° Le promontoire situé au nord ouest de l'abbaye, sur lequel est édifié un ancien fortin servant actuellement de magasin,

3° L'abbaye elle-même où l'on mettrait une dalle recouvrant le corps d'un marin inconnu, dalle qui serait accompagnée d'un monument de faible dimension devant cette abbaye.

Les deux solutions 1 et 3 ont le grave inconvénient de nécessiter l'une et l'autre la démolition et la reconstruction des logements des guetteurs, opération qui absorberait, au détriment du monument lui-même, les deux tiers environ du crédit de 200 000 F, accordé par le parlement.

La sépulture d'un marin inconnu dans l'abbaye suppose qu'on pourra trouver le corps d'un marin parmi les combattants inhumés au cours de la guerre 1914 – 1918. Il y a là une sérieuse difficulté, que cependant on arrivera peut être à surmonter en faisant porter les recherches sur les prairies de l'Yser où ont lutté et sont tombés les héroïques marins de la brigade de l'amiral Ronarc'h. Mais une grave objection se présente à l'esprit. Quelque admirables qu'aient été les marins de la brigade, ils sont morts en soldats bien plus qu'en marins. Or ce que la marine doit à mon avis commémorer, ce sont les services trop ignorés, mais non moins dignes d'admiration, que les marins des croiseurs, des torpilleurs, des sous-marins ont rendus dans ces croisières où ils devaient à chaque heure du jour et de la nuit, être prêts à mourir pour la Patrie. Ceux qui sont morts dans ces circonstances tragiques reposent aujourd'hui au fond de la mer, et honorer la marine dans un marin tué sur l'Yser serait détourner d'eux le souvenir et la piété de la postérité.

D'autres projets n'avaient pas été retenus dont celui-ci :

« Pour le monument de tous ceux qui donnèrent en mer leur vie pour la France, il est possible de trouver un emplacement plus distant, par exemple à 1170 mètres de la Pointe. On pourrait alors édifier une « lanterne des morts en mer pour la France » monument commémoratif de belle visibilité, doté d'une source lumineuse donnant des facilités de plus et non de trop pour la navigation.

Ainsi nos marins de demain garderont d'autant mieux le souvenir des sacrifices consentis qu'ils devront pour leur plus grande sécurité, s'efforcer d'apercevoir de loin le monument commémoratif de ces sacrifices ».

L'emplacement du petit promontoire du fortin présentait les plus grands avantages, mais le monument pouvait y

être gênant en raison de sa situation dans le secteur du feu auxiliaire de Saint Mathieu qui sert de feu de direction aux navigateurs fréquentant le chenal du four. L'examen minutieux des lieux et des études attentives aboutirent à un avis favorable.

26 novembre 1924 :

Décision ministérielle «l'emplacement choisi est le petit promontoire situé au nord ouest de l'abbaye ».

C'est au sculpteur René Quillivic que l'on confie l'exécution du monument.

Le sculpteur René Quillivic est né à Plouhinec. Sa mère, une respectable et digne paysanne, l'a doté d'un incroyable don de vision, d'une âme profonde éprise d'idéal, sensible à toutes les formes et à toutes les suggestions de la beauté. Né aux extrémités du bout du monde occidental, le petit mousse devenu menuisier, va apprendre le français en faisant son tour de France, et son alphabet pendant son service militaire. Reçu ensuite au concours de l'École des Beaux-arts, bénéficiaire d'une bourse accordée par le département du Finistère, il apprend toutes les techniques du métier de sculpteur.

En 1919, il est chargé par le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux arts d'une mission ayant pour objet la commémoration des morts pour la France dans le Finistère. On peut penser à tort ou à raison que les relations qu'il entretient avec quelques personnes influentes ne sont pas étrangères à l'attribution de cette charge.

Il réalise les nouveaux monuments aux morts qui font de lui le maître incontesté de la statuaire bretonne. Son grand art a complètement rénové ce type de monument en prenant comme motif d'inspiration non plus le soldat agonisant, ce qui implique la représentation désagréable de la douleur physique, mais la douleur morale telle qu'elle s'incarne dans la tristesse du survivant, et c'est bien ce qu'exprime la tête qui couronne celui de la pointe Saint Mathieu.

En 1921, il présente à la Société Nationale des Beaux arts une stèle funéraire aux marins morts en mer pendant la guerre (visible à l'hôpital des armées de Brest d'une hauteur de 2 m 15) pouvant servir de modèle au monument de Saint Mathieu.

En 1923 il est nommé Peintre de la Marine. Son projet de monument pour la marine se précise et on le verra bientôt à L'Hôpital Camfrout, dans la carrière Omnès sculpter les blocs de kersanton sortant de terre «frais, hu-

mides, se travaillant comme du beurre». Chaque élément achevé étant ensuite transporté par camion à la pointe Saint Mathieu.

12 juin 1927- A l'occasion de l'inauguration du monument, une foule considérable a envahi le site.

La cloche de la chapelle Notre Dame de Grâce tinte. Précédé de la croix paroissiale de Plougonvelin accompagné d'un clergé nombreux paraît Monseigneur Duparc, évêque du diocèse Les honneurs militaires sont rendus.... Les drapeaux déployés : celui de l'École Navale ,du 2e colonial, des médaillés militaires, des anciens marins et anciens soldats... On découvre les personnalités : Georges Leygues, Ministre de la Marine, les vice amiraux Le Vavasseur, préfet maritime de Brest et Guépratte, Exelmans de Boisanger; le préfet et le sous préfet, des artistes, la musique des équipages de la flotte....

Au dessus des têtes une escadrille d'hydravions évolue; sur la mer barques de pêche, bateaux pilotes, petits yachts, le canot de sauvetage du Conquet, l'Enez Eussa, les bâtiments de guerre, Somme, Meuse, les sous marins Sirène et Galatée croisent en tous sens....

Mgr Duparc termine ainsi son discours : «Nous n'aimons pas la guerre et nous souhaitons que l'on avise aux moyens efficaces d'en empêcher le retour, mais quand l'histoire d'un peuple s'illustre d'une si rare vaillance et d'une si haute abnégation, la reconnaissance lui commande d'en baiser pieusement les pages. Voilà pourquoi la France, soldat du droit et de la civilisation, a élevé ce trophée à ses incomparables marins, près de cet océan tumultueux où leur existence terrestre a sombré »

L'évêque bénit alors le monument et préside le chant de l'absoute pour les marins morts pour la patrie.

L'Amiral Guépratte ouvre ensuite la série des discours officiels, évoquant avec émotion les unités périées au champ d'honneur : Suffren, Bouvet, Léon Gambetta, et tant d'autres.

Et puis, sur la mer, les pavillons sont mis en berne et la flotille salue de 21 coups de canon. Deux îliennes l'une d'Ouessant, l'autre de Sein, déposent au pied du monument une palme de bronze. Un ensemble vocal interprète les litanies de la mer de Saint-Pol-Roux, enfin lecture est faite du poème aux marins de Pierre Massé.

« O femme qui, le front penché contemple les assauts farouches, continus, des flots sur ton téméraire rocher qui donc es-tu ?

Je suis le souvenir sur l'immense tombeau. »

JACQUES RONGIER

Article publié dans les cahiers de l'Iroise N° 134